



**SUNTOUR**

**REGLEMENT**

**2021**

*Version du 20/03/2021*

## Préambule :

Le **SUNTOUR** est un circuit de compétition Amateur et PRO ouvert à tous les cavaliers, sans distinction de région, avec pour objectif de permettre aux cavaliers régionaux de développer un projet sportif sur une saison et accessible au plus grand nombre.

Ce circuit s'appuie sur le du Règlement Général des Compétitions FFE 2021 et de celui spécifique au CSO ainsi que sur le protocole des compétitions à huis clos du 5 novembre 2020.

Le Sun Tour est un circuit destiné à récompenser les couples « cavalier-cheval », ayant accumulé le plus grand nombre de points dans les épreuves labellisées « Sun Tour ». En conséquence, et sous les réserves du présent règlement, le cavalier peut obtenir des points avec différentes montures tout au long de la saison et figurer au classement plusieurs fois dans la même catégorie ou dans plusieurs catégories.

Les organisateurs des concours retenus pour porter le label « Sun Tour » doivent répondre à un cahier des charges portant sur différents critères : qualité des pistes, choix des officiels de compétition, accueil (parkings, boxes, restauration) et garantissant une prestation de qualité.

## Article 0 – Protocole compétitions huis clos

A ce jour, l'organisation d'évènement est possible à Huis Clos conformément aux directives publiées par la FFE le 05 novembre 2020.

Conformément aux textes de lois applicables, le sport en compétition est réservé au huis clos professionnel. La compétition se déroule en la seule présence des compétiteurs autorisés et des personnes accréditées (cf. liste sur FFE) nécessaires au bon déroulement de la compétition, à l'exclusion de tout autre public

Ces compétitions sont exclusivement réservées aux cavaliers en situation professionnelle pouvant justifier de leur activité à l'aide d'une attestation MSA, extrait Kbis, justificatif SIREN avec SIRET et code APE, ou attestation d'employeur pour les cavaliers salariés et les soigneurs des chevaux, sportifs de Haut Niveau (Elite, Senior Relève, Collectif national et Espoir) inscrits sur les listes Ministérielles.

Toutes les mesures sanitaires en vigueur devront être respectées.

## Article 1 – SUNTOUR

Ce circuit se déroule tout au long de l'année 2021.

Le classement du Sun Tour sera effectué sur 5 concours :

Etape 1 : Domaine Equestre du Poët (Sisteron 05) - 15 au 18 avril 2021

Etape 2 : Ecuries Guillaume GOMBERT (Cuers 83) – 27 au 30 mai 2021

Etape 3 : Ecurie des Dalennes (St Rémy de Provence 13) – 15 au 18 juillet 2021

Etape 4 : Domaine du Cheval d'Argens (Les Arcs 83 ) – 26 au 29 août 2021

Etape Finale : Centre Equestre Marseille Pastré (Marseille 13) – 14 au 17 octobre 2021

### ❖ Catégories et Epreuves

Le Sun Tour se déroule sur la catégorie Pro 1.

Chaque étape du Sun Tour devra inclure 2 épreuves imposées :

Pro 1 : Grand Prix 135 et Grand Prix 140

Le GP 135 correspond à l'épreuve de vitesse; il se déroulera en une manche sur un barème A au chrono sans barrage ou barème A temps différé.

Le Grand prix 140 se déroulera en 2 manches

### ❖ Conditions particulières

Le circuit Sun Tour utilise le support de concours existants dont le règlement spécifique est de la responsabilité de l'organisateur.

En vue d'éviter le dédoublement des épreuves, le nombre d'engagements est limité à 90 pour les épreuves du Sun Tour. L'organisateur peut également appliquer une limitation à la journée.

**Les cavaliers sont invités, lors de la publication du programme du concours, à vérifier ce point et à en tenir compte afin de s'engager sans tarder. Aucune réclamation fondée sur le motif de l'impossibilité de s'engager en raison de l'absence de place dans l'épreuve ne sera admise.**

Les engagements « Terrain » sont interdits, seuls les engagements sur invitation de l'organisateur sont valides pour la participation au Sun Tour.

Pour chacun des parcours, il sera prévu des obstacles doubles, triples (selon règlement général des compétitions), les organisateurs sont encouragés à utiliser une rivière lorsqu'elle est disponible.

## Article 2 - Classements - Attributions des points

Les membres de l'organisation du Sun Tour décident du mode de répartition suivant concernant le classement.

Pour chacune des épreuves, des points sont attribués aux couples participants de la façon suivante :

1er : 13 points	6ème : 7 points
2ème : 11 points	7ème : 6 points
3ème : 10 points	8ème : 5 points
4ème : 9 points	9ème : 4 points
5ème : 8 points	10ème : 3 points

Les couples classés dans le premier quart de l'épreuve au-delà du 10ème bénéficient de 2 points, les couples non classés mais participants (ayant pris le départ de l'épreuve) bénéficient d'1 point.

Un cavalier peut participer avec plusieurs montures et figurer au classement du Sun Tour plusieurs fois dans la même catégorie ou dans plusieurs catégories. Le classement du Sun Tour est effectué par couple. Tous les couples participants sont classés.

Les épreuves de vitesse bénéficieront d'un coefficient 1 et les épreuves Grand Prix bénéficieront d'un coefficient 1.5.

Des points de participation seront attribués aux couples de la façon suivante :

- 5 points supplémentaires par étape en cas de participation aux deux épreuves de la catégorie
- 2 points supplémentaires par étape en cas de participation à seulement une des épreuves de la catégorie.

Les épreuves de la dernière étape seront majorées de la façon suivante : coefficient 1.25 le samedi et coefficient 2 le dimanche.

N.B. : les points sont attribués en fonction de la place acquise dans l'épreuve par le cavalier, y compris lors de la dernière étape, le classement publié sur FFECompét faisant foi.

## **Article 3 - Récompenses**

### **❖ Récompenses étapes**

L'organisateur devra garantir 5 prix pour la 140.

Conformément au protocole sanitaire, les épreuves ne comporteront pas de remise des prix.

### **❖ Récompenses classement final**

Les membres de l'organisation du Sun Tour récompenseront les trois meilleurs couples de la catégorie.

En cas d'ex aequo, les points acquis lors de la dernière étape dans le Grand Prix du 2ème jour seront prépondérants.

Les récompenses seront données uniquement aux cavaliers présents lors de la remise des prix, ils ne pourront se faire représenter pour recevoir ces cadeaux. Ceux-ci seront remis au cavalier classé juste après et ainsi de suite.

## **Article 4 - Litiges et réclamations**

En cas de litige concernant une épreuve, son déroulement ou toute autre cause concernant le concours lui-même, les règles habituelles fixées par le règlement général des compétitions FFE s'appliquent intégralement.

En cas de litige concernant spécifiquement l'application du règlement du Sun Tour (classement etc. etc...), les réclamations devront être faites par écrit (mail ou courrier) comité d'organisation du Sun Tour qui tranchera après avoir, le cas échéant, entendu le demandeur. Les décisions de ce comité sont sans appel.